



CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE du 16 mai 2023

=====

PROCES-VERBAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Adjoint, Mr Gérard MONTOIR, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mr Patrick LEMESLE, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS:

*Le quorum étant atteint à 20h00, Mr le Maire déclare la séance ouverte.
Mr Patrick LEMESLE été élu secrétaire de séance*

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal 4 avril 2023

Information sur les décisions prises par le Maire :

DC 2023 004 du 09/05/2023 : Salle associative de plein air – Achat d'équipements de sécurité incendie auprès d'Iroise Protection pour 985.75€HT

DC 2023 005 du 16/05/2023 : Local associatif de plein air - Contrat d'entretien de la filière d'assainissement pour 212.40€TTC par an

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE À COMPTER DU 01/09/2023

La Commission "Services Périscolaires" propose de revaloriser les tarifs du service de restauration de la façon suivante, à compter du 1^{er} septembre 2023:

Tarif « enfants »	3.69 €
Tarif « 3 ^{ème} enfant » d'une fratrie	3.39 €
Tarif « adultes »	6.81 €
Tarif « enfants extérieurs » dont la commune de domicile a refusé la convention de participation financière	3.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, les nouveaux tarifs des repas.

TARIFS DE GARDERIE À COMPTER DU 01/09/2023

La Commission "Services Périscolaires" propose de revaloriser les tarifs du service de garderie de la façon suivante, à compter du 1^{er} septembre 2023:

Tarif « enfants »	30 minutes de présence	0.60 €
	Une heure de présence	1.20 €
	Au-delà d'une heure de présence	1.80 €
Tarif « enfants extérieurs » dont la commune de domicile a refusé la convention de participation financière	30 minutes de présence	0.70 €
	Une heure de présence	1.40 €
	Au-delà d'une heure de présence	2.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, les nouveaux tarifs des séances.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ORANGE

- Vu l'article L 2122 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L 47 du code des postes et communications électroniques,
- Vu l'article L. 2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0.50 étant comptée pour 1,
- Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications, considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut demander une redevance d'occupation du domaine public pour Orange au titre de 2023. Le détail est calculé ci-dessous :

Patrimoine	Aérien	Souterrain	Emprise au sol	Total
2022	9.991km x (40€ x 1,5649)= 625.40	8.325km x (30€ x 1,5649)= 390.83	2.5m ² x (20€ x 1,5649)= 78.25	1094.48

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- Valide le montant de la redevance d'occupation du domaine public dû par Orange en 2023 ;
- Autorise M. le Maire à émettre un titre de recette.

MORBIHAN ENERGIES - PARTENARIAT PILOTAGE ECLAIRAGE PUBLIC ECOWATT

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil municipal de SAINT-PERREUX transférant la maintenance de l'éclairage public à Morbihan Energies ;
- Vu la délibération n°2022-37 du Comité Syndical de Morbihan Energies du 21 juin 2022 relative à la prise en charge financière par Morbihan Energies, dans le cadre de la maîtrise de la demande en énergie, d'équipements de pilotage de l'éclairage public ;
- Vu la délibération n°2022-59 du Comité Syndical de Morbihan Energies du 20 septembre 2022 relative aux contrats de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt » ;
- Vu les statuts de Morbihan Energies ;

Considérant ce qui suit :

-1- La commune de SAINT-PERREUX est engagée sur son territoire en faveur du développement durable, en mettant notamment en œuvre des actions de proximité de consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public (extinction partielle de l'éclairage public nocturne dans certains secteurs géographiques de la commune).

La commune a transféré la compétence « travaux et maintenance de l'éclairage public » à Morbihan Energies.

Dans un contexte de crise énergétique, la volonté de développer encore davantage une consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public constitue un objectif conjoint et affirmé par la commune de SAINT-PERREUX et Morbihan Energies. Face à l'appel général à la sobriété énergétique, Morbihan Energies et la commune souhaitent ainsi expérimenter un nouveau dispositif écogeste en matière d'éclairage public en se basant sur l'outil Ecowatt et les dispositifs de pilotage de l'éclairage public.

-2- D'une part, le dispositif citoyen dit Ecowatt, porté par RTE et l'ADEME, alerte les consommateurs, avec des signaux clairs (de vert à rouge), lors de pics de consommation en période hivernale (www.monecowatt.fr). Il recommande à chaque personne morale ou physique inscrite dans ce dispositif de réduire (voire arrêter) ses consommations afin de réduire les risques de coupure d'électricité en période hivernale. A ce titre, les communes et établissements publics peuvent notamment être appelés à éteindre leur éclairage public pendant la période de « crise ».

-3- D'autre part, Morbihan Energies est propriétaire de dispositifs de pilotage de l'éclairage public. Pour mémoire, Morbihan Energies encourage l'instrumentation de l'éclairage public (commandes connectées) afin de :

- permettre aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'être autonomes dans la programmation de l'éclairage public ;
- pouvoir répondre très rapidement aux sollicitations de limitation des consommations d'énergies en cas de fortes demandes et de réseau sous haute tension (production inférieure à l'énergie demandée).

-4- Conformément à la délibération n°2022-37 du comité syndical de Morbihan Energies du 21 juin 2022, l'ambition de Morbihan Energies est de déployer ses dispositifs de pilotage de l'éclairage public sur les communes et EPCI à fiscalité propre qui accepteront de donner mandat à Morbihan Energies en cas d'alerte rouge Ecowatt pour l'extinction ou l'abaissement de l'éclairage public associé.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le partenariat de la commune de SAINT-PERREUX avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt ».
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat ci-après annexé de partenariat avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt » ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Comme tous les ans, Mr le Maire présente le programme des travaux d'entretien de voirie à planifier cette année : point à temps, travaux d'entretien divers de voirie.

Suite à la consultation intercommunale, les entreprises suivantes ont été retenues :

1. PATA : 2 321.14€HT avec LEMEE TP
2. Curage des fossés : 442.00€HT avec LEMEE TP

L'hydrocurage n'étant pas prévu dans la consultation intercommunale, la commission communale propose de retenir l'entreprise suivant :

Hydrocurage: 975.20€HT avec VEOLIA

Suite au débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de la commission, autorise Mr le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux et à solliciter une subvention départementale au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération.

INFORMATIONS

Futur local associatif et jeunesse:

- L'eau a été mise en service ce jour, et l'électricité le sera la semaine prochaine ; il nous faudra toutefois attendre le passage du consuel prévu début juin.
- Les extincteurs ont été installés ainsi que quelques meubles.
- Le local est équipé d'un assainissement individuel puisque le réseau d'assainissement collectif ne passe pas dans la rue du Stade, tout comme dans la rue des Résidences de l'Oust.
- Le local sera mis à la disposition des jeunes dès cet été ; une visite du Conseil Municipal serait à planifier avant.
- Une commission est constituée pour étudier les suggestions de nom pour nos nouveaux locaux : Marie-Thérèse THEOU, Joëlle GUIMARD, Yannick SEVESTRE, Patrice KERVADEC, Gérard MONTOIR, Michel SEGUY.

Maison de l'Enfance et des associations:

- Les travaux sont en cours de finalisation avec de la plomberie, des finitions de carrelage et le bardage.
- Le contrôle technique final a été rédigé par la Socotec validant l'ensemble des travaux. Les extincteurs ont été posés.
- Le local sera mis à la disposition des associations à compter du 1^{er} septembre prochain ; une visite du Conseil Municipal serait à planifier avant.
- La commission précitée sera également chargée de dépouiller les propositions de nom pour ce bâtiment.

Fibre : Elle devrait être opérationnelle sur notre commune dès 2026.

Ombrière photovoltaïque: Après une interruption constatée l'été dernier, l'ombrière est de nouveau en panne, ce qui représente un total de 4 mois sans production d'énergie depuis son installation. La panne serait issue d'un sous-dimensionnement de la puissance du disjoncteur et son remplacement est à la charge de Morbihan Energie, lequel se retournera vers le concepteur, ENTECH. L'intervention est prévue le 24 mai prochain.

Communication : Le bulletin est en cours et sera distribué pendant la 1^{ère} semaine de juin. Concernant l'agenda annuel, une nouvelle convention a été signée avec EdiPublic pour 3 ans.

Médiathèque :

- La braderie et le troc-plantes se sont déroulés samedi dernier, les visiteurs ont été moins nombreux que les années passées.
- A partir du 31 mai : exposition photos sur le handicap et l'inclusion dans la cité.
- Jean-Luc Laquittant animera une soirée galleise à la Médiathèque le vendredi 2 juin.

Action Sociale : Une mutuelle communale est à l'étude.

Jeunesse : Les saucissons sont arrivés et seront prochainement distribués.

Argent de Poche : 2 jeunes ont été accueillis pendant les vacances de printemps ; les prochains commenceront mi-juin.

Conseil des Sages :

- Les puits du Bois Hervé et de La Renaudaie ont été rénovés par une équipe de bénévoles qui proposent une inauguration le 11 juin prochain.
- Le jardin potager du bourg est en cours de plantations.

Salle socioculturelle : Lors de la prochaine séance de Conseil Municipal, les élus auront à valider les règlements intérieurs des différentes salles communales ainsi que les conventions d'occupation. Ce sera également l'occasion d'étudier l'éventualité d'une mise à disposition toute l'année pour certaines activités d'associations.

Lotissement du Monde Davy : Plusieurs aménageurs intéressés ont été rencontrés, et les premiers retours ont déjà eu lieu.

Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

- Vente des terres communales à l'aménageur
- Proposer dans le lotissement ; des terrains nus, des terrains construits avec des maisons dites de ville, quelques cellules commerciales (il n'y a pas d'obligation de logements sociaux)

Le Conseil Municipal pourrait avoir à se prononcer sur le choix de l'aménageur début juillet ; la commission Urbanisme sera réunie en amont.

Ensemble périscolaires :

- L'étude conduite par le Céréma va coûter 36 000.00€ à l'état. L'atelier organisé par les élus avec le Céréma a permis de fixer les principales orientations du projet.
- La commune doit mandater une société pour établir un diagnostic obligatoire sur l'amiante et le plomb qui pourraient être présents dans les bâtiments et le revêtement de sol extérieur. Un devis de 2CDiag est présenté à 1 776.00€HT. Redon Agglomération sera sollicitée pour nous aider financièrement à supporter cette dépense, par le biais des Fonds de Concours.

PLU ou PLUi :

- Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est un document communal, et le PLUi est un document intercommunal. Quel que soit le document applicable sur la commune, le maire reste souverain en matière d'autorisations d'urbanisme.
- La loi Climat et Résilience impose la modification des SRADDET (document d'urbanisme à l'échelle d'une région), de laquelle découlera la mise en conformité des SCOT (document d'urbanisme à l'échelle d'un territoire communautaire ou de « pays ») qui devrait être effective avant août 2026. La révision des documents précités entraînera la mise en conformité obligatoire des PLU et PLUi.
- Compte tenu des modifications réalisées sur les documents supra communaux, notre PLU, et celui de toutes les communes de notre communauté, devra être révisé pour un coût individuel estimé à 60 000.00€. La création d'un PLUi, à l'échelle des 31 communes composant Redon Agglomération, pourrait quant à lui coûter environ 450 000.00€. La charge financière paraît donc plus intéressante à l'échelle de l'intercommunalité, d'autant plus que certaines études concernant le SCOT et le PLUi pourraient être mutualisées, puisque le territoire couvert par ces 2 documents est le même. Toutefois, s'engager dans un PLUi supposera des négociations entre communes pour se répartir les enveloppes de surfaces à urbaniser, et des arbitrages, notamment en matière de gouvernance. Il serait fortement souhaitable que chaque commune, quel que soit sa taille, ne dispose que d'une seule voix, par mesure d'équité territoriale. Par ailleurs, le PLUi est un document évoluant en permanence ce qui en facilite les modifications, contrairement aux procédures nécessaires dans le cadre d'un PLU.
- En parallèle, le PLH (Programme Local de l'Habitat – document intercommunal) est en cours de réécriture pour déterminer l'ambition des constructions sur chaque commune de l'agglomération pour les 5 prochaines années. Cela orientera à fortiori la répartition des terrains à construire sur le territoire.

Sécurité :

- Beaucoup de vols ont été perpétrés sur la commune ces derniers jours.
- La route d'Allaire est très dangereuse, particulièrement pour les cyclistes.

Sénatoriales : Les élections auront lieu en septembre. Lors de la prochaine séance de Conseil Municipal, l'assemblée devra désigner ses grands électeurs.

DATES À RETENIR

Lundi 15 mai à 17h30 : Réunion projet périscolaire
Vendredi 2 juin à 18h : Soirée galleise à la Médiathèque
Lundi 5 juin à 19h : Commission « Nom des nouveaux équipements »
Vendredi 9 juin à 18h : Conseil Municipal
Dimanche 11 juin à 10h30 : Inauguration du puit rénové du Bois Hervé
Vendredi 23 juin à 19h : Rendez-Vous d'été
Vendredi 30 juin : Causerie à la Cale
Mardi 4 juillet à 20h : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h00.

Procès-verbal approuvé en Conseil Municipal du ... 9 juin 2023 ...

Le secrétaire
Patrick LEMESLE



Le Maire
Lionel JOUNEAU

